

Parc national des Calanques plan de paysage

Synthèse du plan de paysage des Calanques

ÉDITO

L'Agam et le Parc national des Calanques, co-lauréats d'un appel à projet du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, ont conduit en partenariat l'élaboration du plan de paysage du Parc national des Calanques.

En tant que document de référence auquel une pluralité d'acteurs a été associée, le plan de paysage permet de connaître et de cibler les espaces de grande valeur, leurs enjeux en termes de préservation, dans une démarche qui prend en compte les dynamiques urbaines et naturelles. L'objectif n'est pas de figer mais, bien au contraire, d'apprendre à vivre ensemble pour que ces richesses naturelles bénéficient durablement à tous, habitants, riverains, usagers. Le portage de cette démarche par nos deux structures est une occasion de croiser outils de planification, de protection, charte du Parc, au service de cette nature qui héberge des sites urbains. C'est bien de cadre de vie dont il s'agit, de patrimoines chers aux habitants, d'une attractivité de notre territoire. Le plan de paysage nous invite à mieux partager ces atouts.

Laure-Agnès Caradec - Présidente de l'Agam

Didier Réault - Président du Parc national des Calanques

Premier Parc national métropolitain de France, le Parc national des Calanques doit composer avec des enjeux d'aménagement et de développement durable sur des territoires terrestres et marins emblématiques, marqués par une forte imbrication entre les espaces naturels et urbains.

La typicité du Parc national des Calanques, au-delà de la combinaison unique au niveau international des éléments géologiques, d'une biodiversité exceptionnelle, d'usages et de pratiques anthropiques variés et de paysages contrastés, est l'interdépendance des espaces de massif, des masses d'eau et des systèmes urbains. Les enjeux sont, aujourd'hui, de considérer les espaces marins et terrestres comme un seul territoire interdépendant et de permettre leur bonne coexistence avec l'espace métropolitain. D'autres défis sont pris en compte pour inscrire les usages dans le développement durable, ou réduire le risque incendie. Tous tendent à valoriser et faire perdurer dans le temps un territoire de qualité.

Le plan de paysage, démarche pilotée conjointement par le Parc national des Calanques et l'Agam, est un document reliant l'aménagement et la protection des espaces naturels avec l'objectif d'améliorer la qualité des paysages. Ce document fait des propositions concrètes en répondant aux questions : que doit-on protéger, restaurer ou résorber ? Comment aménager suivant les lieux ? Face à tous les défis du paysage des Calanques, il est nécessaire de définir où placer le curseur entre protection et gestion, entre intervention et laisser-faire, entre diminuer la pression et accompagner la fréquentation. L'ambition du plan de paysage est de mettre la qualité paysagère des espaces gérés par l'homme en cohérence avec la qualité exceptionnelle des paysages du Parc national des Calanques.



🕒 LES CYCLES DE TRANSFORMATION DES PAYSAGES

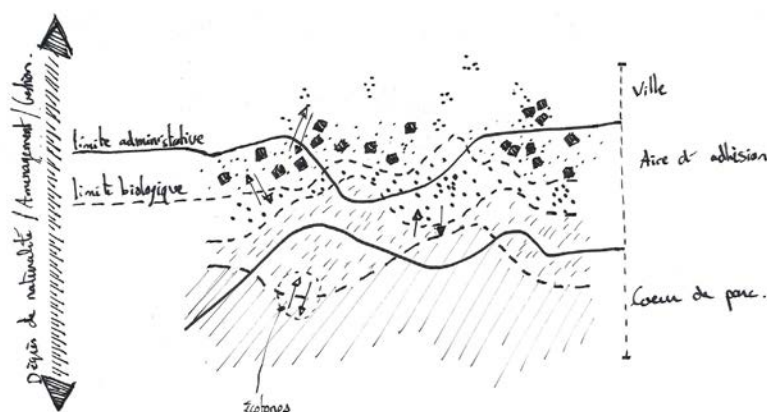
Préserver, ménager, organiser : trois grandes ambitions pour le plan de paysage du Parc national des Calanques

Le paysage est souvent considéré comme le miroir de notre société. Formuler des objectifs de qualité paysagère, c'est comprendre comment le paysage a évolué dans le temps et réfléchir à son évolution. C'est construire un projet de territoire partagé. Le défi majeur du Parc national des Calanques est de placer le vivant au cœur des projets d'aménagement. Il s'agit de faire converger autant la place de l'Homme que celle du paysage, de la nature et de la biodiversité comme données essentielles à prendre en compte et à intégrer comme préalables à toutes les interventions sur le territoire. Pour faciliter ce changement de paradigme, trois ambitions sont à relever dans les choix futurs.

Préserver les dynamiques naturelles

Le socle géomorphologique du Parc national des Calanques, entre terre et mer, est composé de grandes barres calcaires blanches ou de roches sédimentaires rouges orangées. Il est support d'un panel de paysages représentatifs et abrite une diversité de milieux naturels. Une végétation littorale de zone semi-aride apparaît sur la côte et les îles. Une mosaïque d'habitats avec garrigues, landes, pelouses, pinèdes et quelques chênaies vertes tapisse les fonds de vallons littoraux. Des pinèdes de pins d'Alep et de taillis de Chênes verts ou de petits feuillus ponctuent les espaces rétro-littoraux. Alors que ces milieux présentent de forts enjeux de conservation, leur évolution naturelle est lente et peut être influencée par la fréquentation des massifs ou par la fréquence trop rapide des incendies.

L'ambition de préserver les dynamiques naturelles de ces milieux consiste à valoriser et reconnaître ce patri-



🕒 LES INTERFACES ENTRE ESPACES URBAINS ET NATURELS DU PARC NATIONAL DES CALANQUES. Source : COLOCO

moine singulier en tant que support de biodiversité et en tant que paysage caractéristique du Parc national des Calanques qui participe à son attractivité. L'objectif visé est de développer la place de la nature dans les projets de territoire et d'aménagement : faire avec et non contre la nature. L'affirmation de la naturalité des paysages, en

diminuant l'action de l'homme sur les espaces naturels, est donc un préalable. Cette gestion des dynamiques passe par une évolution des pratiques existantes. Pour cela, de nouvelles modalités d'intervention sont à définir. Elles devront cibler les espaces bénéficiant de la préservation des dynamiques naturelles et ceux pour lesquels des interventions de gestion raisonnées sont à privilégier. L'intégration des temps biologiques dans la gestion des paysages du Parc national des Calanques devient alors un invariant.

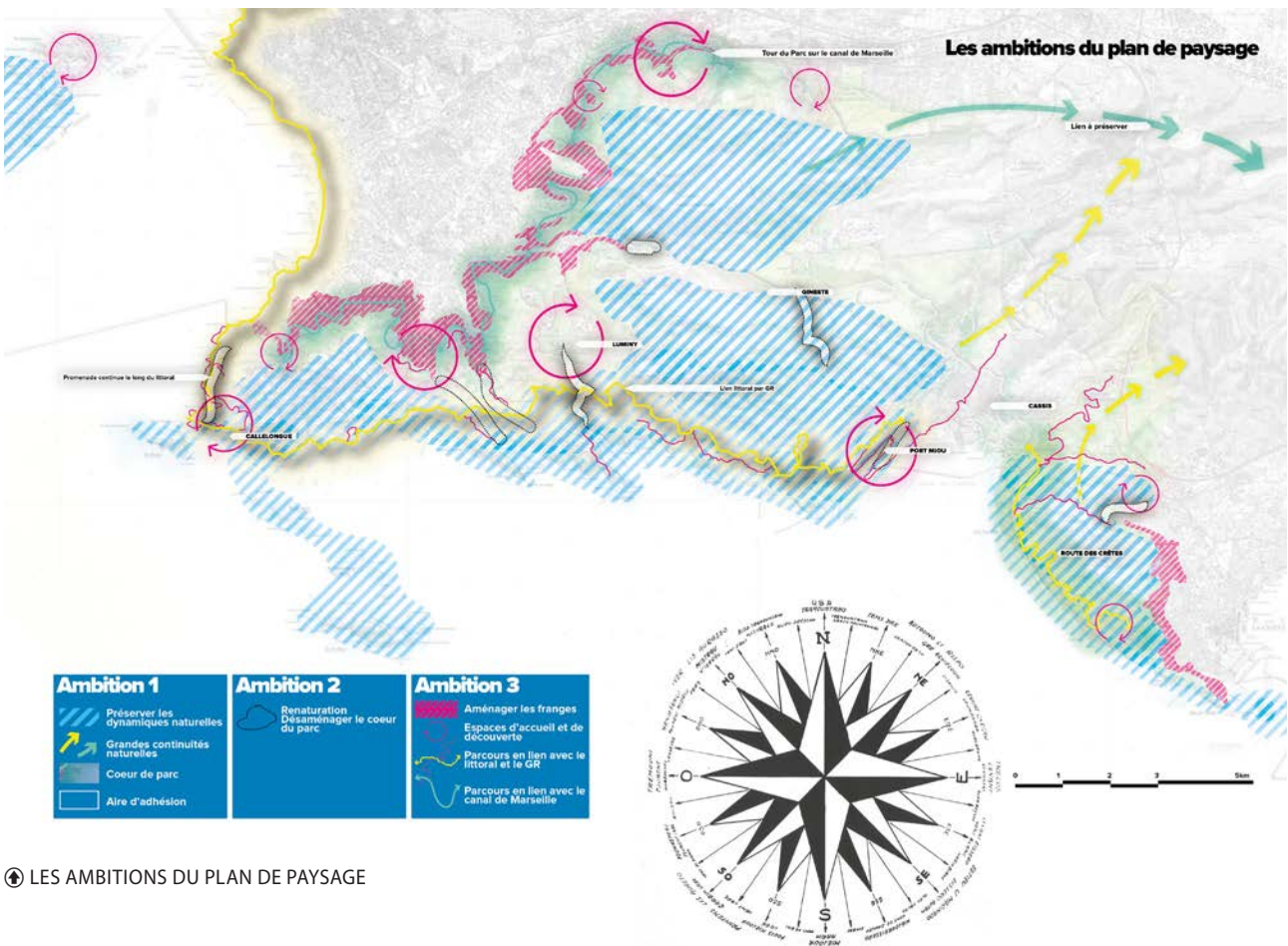
“Désaménager” le cœur de Parc

L'attrait patrimonial et touristique pour le paysage des Calanques est un phénomène relativement récent. Pourtant, les marques des anciennes activités militaires (vigies, batteries...) ou industrielles polluantes restent visibles. Avec le développement urbain de certains villages et l'essor touristique, une multitude d'aménagements a été effectuée dans les espaces du cœur de Parc. L'ambition de “désaménager” le cœur de Parc conforte la volonté de préserver le caractère naturel de cet espace et sa fonction de ressourcement pour l'ensemble de ses usagers. Cette ambition vise à réduire les impacts des aménagements su-



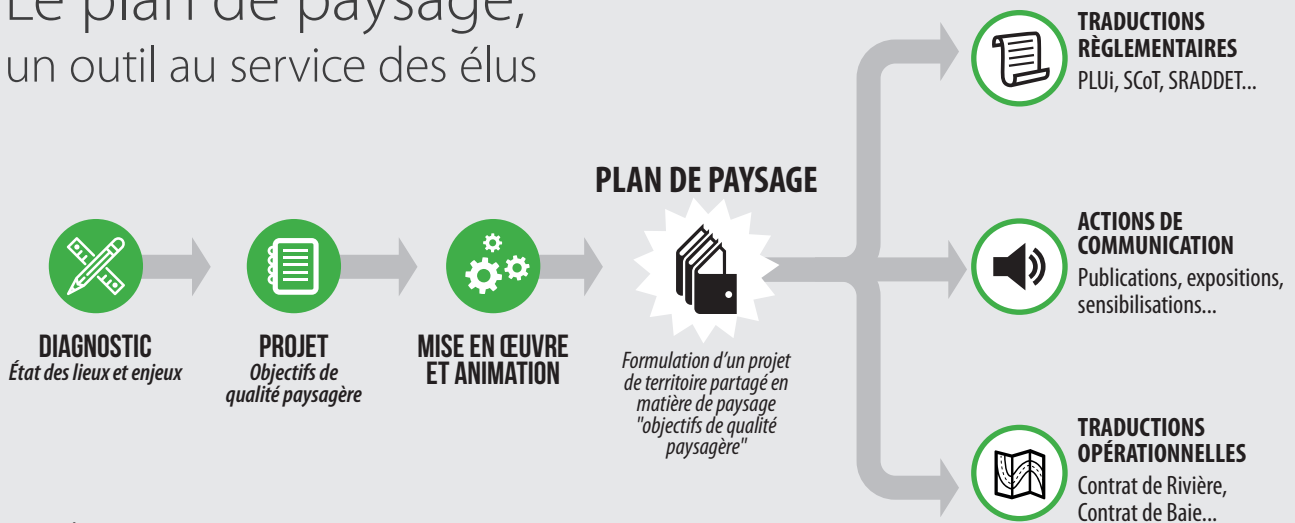
Ⓢ INFRASTRUCTURES ET MOBILIERS URBAINS INADÉQUATS EN CŒUR DE PARC

perflus passés et futurs, terrestres et marins. Elle porte sur des actions de dépollution, de nettoyage, de démontage d'équipements inadéquats ou obsolètes : glissières le long des routes, suppression des délaissés routiers, poteaux et câbles... L'objectif est d'assurer un niveau d'équipement suffisant tout en jugeant systématiquement son opportunité et sa nécessité réelle pour éviter une artificialisation du cœur de Parc et réparer les atteintes au paysage et à l'environnement.



Ⓢ LES AMBITIONS DU PLAN DE PAYSAGE

Le plan de paysage, un outil au service des élus



⊕ LES ÉTAPES D'UN PLAN DE PAYSAGE. Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

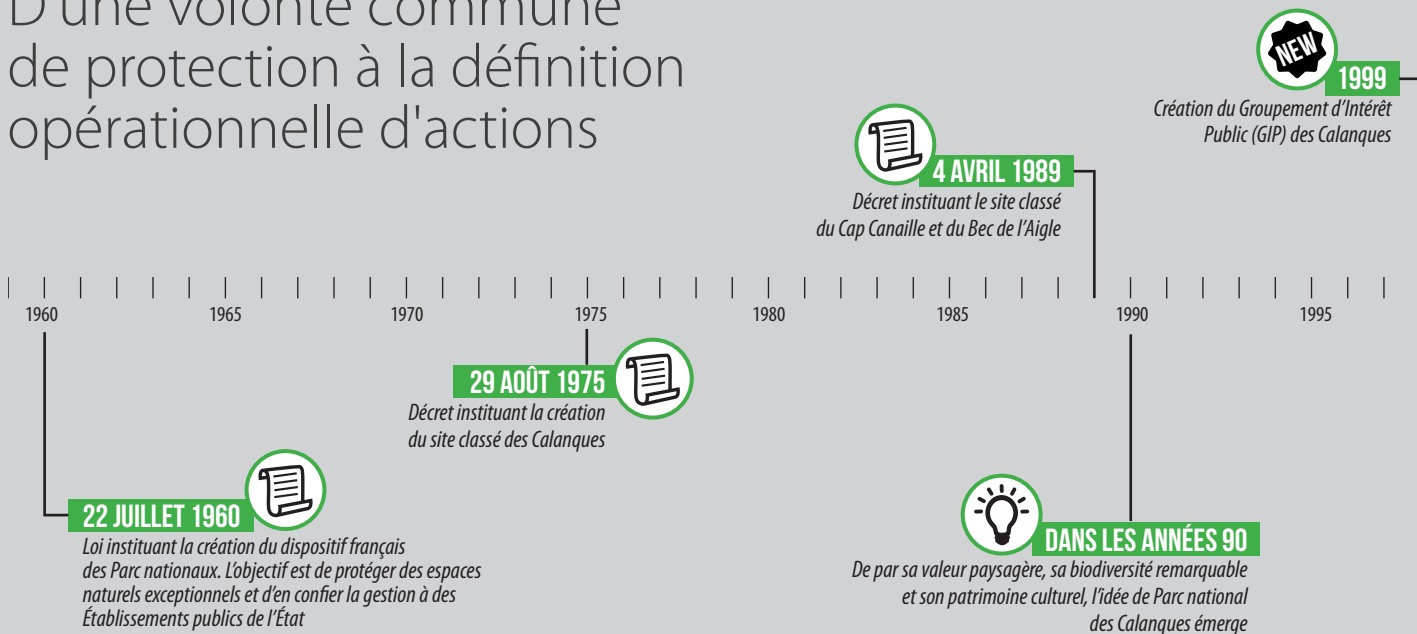
Le plan de paysage est un outil de création de projets de territoire lancé par le ministère de l'Écologie, à travers les DREAL comme relais opérationnels. Document d'orientation et de programmation non opposable, il permet d'appréhender une vision dynamique du paysage. Le plan de paysage a pour but de partager avec les acteurs une compréhension du territoire afin de proposer des projets concertés au sein d'un programme d'actions. Il permet une synergie entre les projets et les acteurs présents et futurs, alliant les enjeux urbains et naturels. Au vu de la particularité du site et des enjeux, la méthodologie s'adapte au contexte particulier du Parc national des Calanques.

Il permet finalement d'impliquer l'ensemble des acteurs socio-économiques dans un projet de territoire, de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer le cadre de vie.



⊕ LE PLAN DE PAYSAGE, UN OUTIL AU SERVICE DES ÉLUS

D'une volonté commune de protection à la définition opérationnelle d'actions



Organiser les limites et transitions du Parc

Le paysage du Parc national des Calanques est marqué par une forte imbrication entre les espaces urbains et naturels. Il constitue de fait un espace de nature, un parc péri-urbain, intégré à la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'interface entre la ville et la nature, espace de transition aux limites souvent floues, est l'objet d'usages et de pratiques spécifiques. Ces espaces de transition entre urbanité et naturalité se caractérisent par de multiples enjeux : continuités écologiques entre réservoirs de biodiversité et trames vertes urbaines, portes d'accès au cœur du Parc, concentration des activités humaines sur les espaces naturels...

L'ambition d'organiser les limites et transitions du Parc consiste à aménager les usages des abords, des franges et des entrées du Parc national des Calanques. L'objectif visé est de concilier préservation de la qualité des paysages et maintien de la diversité des usages, des pratiques et des modes d'occupation. Dans ce cadre, il convient de définir les modalités de gestion et d'organisation de ces espaces singuliers constitutifs d'un Parc national péri-urbain : limite de l'urbanisation, type d'occupation et de formes urbaines, renaturation des espaces dégradés péri-urbains et industriels, accueil des visiteurs et organisation des flux, accessibilité intégrant les transports en commun et modes doux.



PAROLES D'ACTEUR

Miguel GEORGIEFF

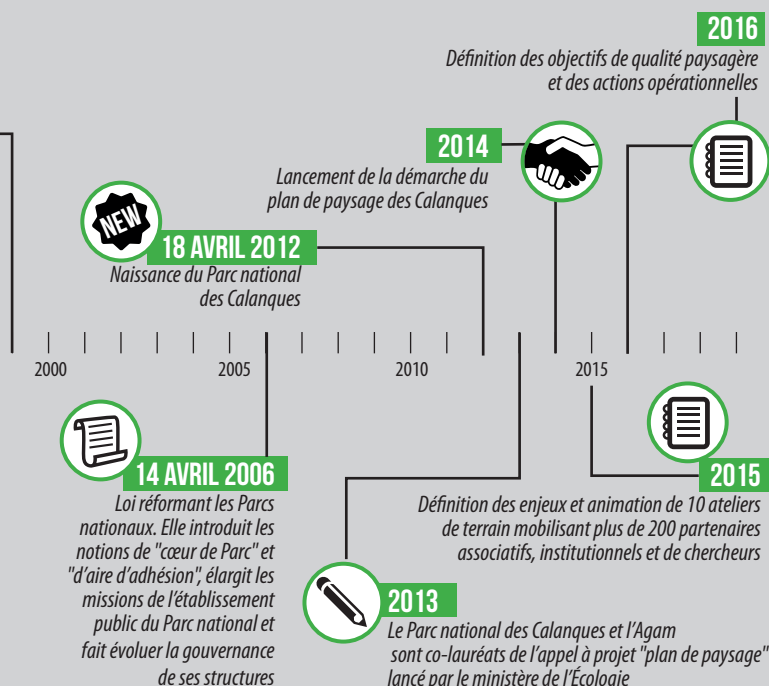
Paysagiste / Atelier COLOCO

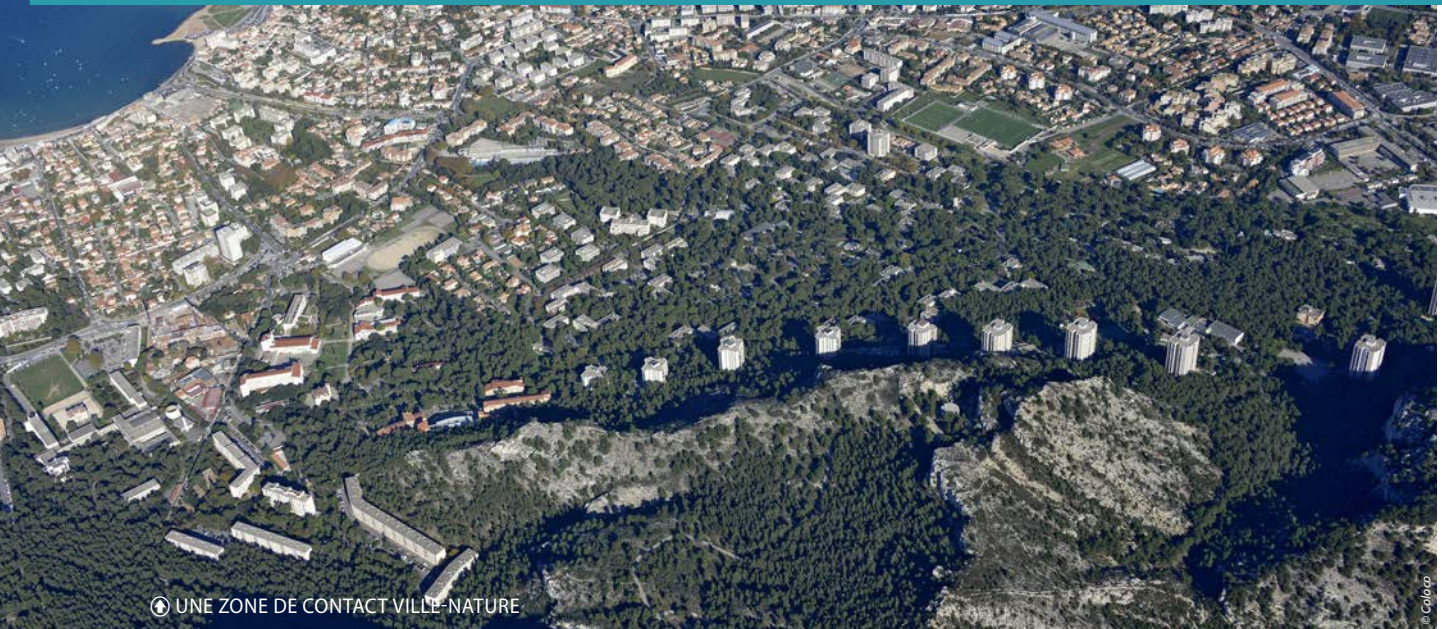
Mandataire pour la maîtrise d'œuvre
du plan de paysage des Calanques
Groupement Coloco + ONF +
Gilles Clément + Stéphane Bosc

“ La réflexion sur la création de Parcs nationaux urbains aborde des questionnements contemporains de première importance. Dans le monde, différentes situations que nous avons pu partager avec Capetown, Rio ou Nairobi, soulignent la singularité des Calanques comme paysage métropolitain, littoral et méditerranéen. L'Histoire a vu cet espace unique occupé depuis des siècles, et il nous appartient, aujourd'hui, de préserver ses capacités d'évolution future. Dans cette optique, le plan de paysage a servi à discuter autour de la place des Hommes dans ce territoire où se combine une géologie spectaculaire avec des milieux de vie extrêmement fragiles. À ce caractère particulier, s'ajoute la présence du feu comme aléa fréquent, qui oblige à intégrer simultanément le temps long de la forêt avec la vivacité immédiate des incendies. Ici, l'opportunité de rassembler les acteurs du territoire autour de la création d'un plan de paysage affirme une vision commune et dynamique à rechercher. L'évolution des paysages aussi contrastés, entre nature sauvage et milieux fortement urbanisés, dépend des actions territoriales mises en œuvre par tous les partenaires. Le territoire, vu comme milieu vivant, oriente les actions à mener autant sur des processus longs que sur des actions ponctuelles.

Dans la démarche mise en place sur ces deux dernières années, nous avons tous pu comprendre les enjeux et apprendre des points de vue échangés lors des ateliers de terrain. L'évolution des discussions et des positions des différents acteurs a été pour nous une réussite dans la convergence des objectifs des institutions publiques à toutes les échelles, mais aussi des acteurs privés et des usagers. La création d'une situation de projet enthousiaste, a servi à lever des blocages et se concentrer sur ce qui peut rassembler vers l'action. Elle est devenue une énergie collective qui laisse présager des transformations heureuses de ces paysages en intégrant le vivant comme priorité.

Ainsi, ce plan de paysage doit vivre dans le temps en étant approprié selon les modalités de chacun, pour proposer des projets qui combinent des objectifs multiples adaptés aux innombrables situations qui tissent la complexité et la qualité de ce territoire unique. ”





① UNE ZONE DE CONTACT VILLE-NATURE

Un projet commun tourné vers l'avenir

Le plan de paysage des Calanques, s'il met en exergue les enjeux et définit des objectifs de qualité paysagère, il identifie aussi des orientations paysagères. La réalisation d'un diagnostic ne suffit pas, effectivement, à partager un projet commun. C'est par un dialogue entre élus, usagers, habitants et gestionnaires qu'il est possible de se mettre d'accord sur une volonté commune de l'améliorer. En ce sens, des ateliers participatifs, réunissant de nombreux acteurs (élus, associations, habitants, institutionnels...) ont été mis en place. Ces ateliers ont permis aux participants d'exprimer leur point de vue sur un espace donné, de s'enrichir avec celui des autres, mais surtout de pouvoir construire un langage commun et une vision commune de l'avenir. Quelques exemples en sont donnés ici.

Faire converger les visions des acteurs du territoire

Le territoire du Parc national des Calanques se caractérise par l'importance du nombre de propriétaires publics (État, département, communes, Office national des forêts, Conservatoire du littoral). Si ces structures sont garantes d'une protection pérenne du site, elles appellent à une meilleure coordination. À cela s'ajoute les différents propriétaires privés, en particulier sur les espaces d'interface ville-nature, et la diversité des acteurs associatifs. Un des enjeux du plan de paysage est donc de coordonner les objectifs et projets de chacun dans un but commun et partagé, autour de valeurs communes. La mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux est donc un préalable pour préserver la qualité des paysages.

Rassembler les acteurs autour d'un projet urbain, social et paysager : l'exemple de la Cayolle

La Cayolle est un quartier du IX^e arrondissement de la ville de Marseille, espace spécifique d'interface ville-nature. Situé entre la ville et la calanque de Sormiou, ce quartier bénéficie d'un cadre de vie privilégié d'un point de vue paysager. Il est, toutefois, soumis à des difficultés sociales et urbaines : quartier excentré, enclavement

des résidences, espaces publics en déshérence. Porté par Marseille Rénovation Urbaine avec des financements, notamment de l'ANRU et des bailleurs (50%), ce quartier fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine comprenant un programme de réhabilitation de l'habitat, de désenclavement du quartier, de requalification des espaces publics et de l'aménagement de terrains délaissés. Le Conseil de territoire Marseille-Provence agit, par ailleurs, en accompagnant la création d'une voie verte cyclable en provenance du littoral sud de Marseille. Il porte le projet de Boulevard Urbain Sud qui facilitera l'accès au quartier. La question de la création d'équipements de proximité et de loisirs est aussi une attente des habitants. La forte implication de la Ville de Marseille et des acteurs associatifs a permis la construction d'une maison de quartier, d'une crèche, l'aménagement de jardins partagés, du parc de la Jarre ou encore l'implantation du théâtre du Centaure. Pour ce territoire, le plan de paysage propose de favoriser les fréquentations locales de "la colline", permettant de redonner une fonction positive à cet espace tout en conciliant les usages riverains avec les objectifs de préservation et de protection de l'environnement dans le cœur du Parc national.



Unifier la diversité des démarches pour favoriser un projet de territoire commun : l'exemple des Goudes

Derrière l'image idyllique, les calanques sont menacées par un ensemble de pollutions, héritage de leur passé industriel. La dépollution des terrains (remise en état, mise en sécurité, dépollution des anciens sites industriels...) ainsi que la limitation des pollutions visuelles (éclairage, signalétique, publicité...) constituent un des enjeux de ce secteur. La requalification de la voirie, pour favoriser les circulations douces, aménager un sentier littoral, organiser le stationnement et limiter la fréquentation automobile, participeront à diminuer les dégradations importantes de l'ensemble de ce site qui concentre une flore littorale patrimoniale d'une richesse exceptionnelle. Enfin, la création d'une véritable porte d'entrée du Parc permet-

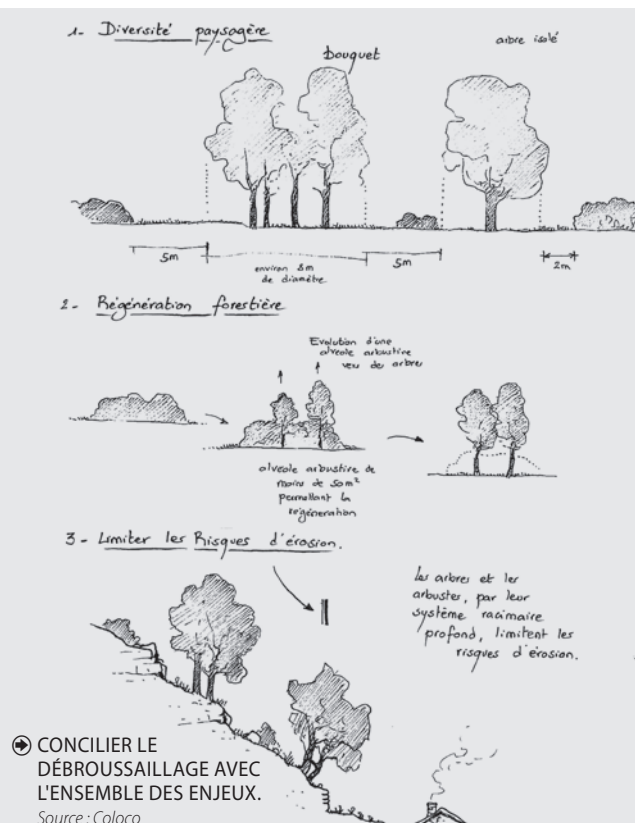
tra d'apporter une visibilité et une information sur un espace très fréquenté. Ces nombreuses démarches portées par des acteurs différents (État, Ville de Marseille, Métropole Aix-Marseille-Provence, Conseil départemental, Parc national des Calanques) doivent être partagées pour créer un projet d'aménagement cohérent sur ce territoire où s'imbriquent espaces urbains, espaces naturels et espaces maritimes. Le Contrat de Baie de la Métropole marseillaise, signé par une dizaine de partenaires en octobre 2015, est un des outils qui répondent à cette logique. En effet, il fixe un programme d'actions en mutualisant les financements. Si ce Contrat apporte des réponses pour améliorer la qualité des eaux de baignade et réduire les pollutions en mer sur l'ensemble du littoral, de Martigues à Saint-Cyr-sur-Mer, il intègre aussi des actions spécifiques au secteur du littoral sud marseillais.

Intégrer la forêt dans la gestion des dynamiques paysagères

Si la roche, la mer et les grands espaces ouverts dominent les paysages du Parc national des Calanques, ce dernier compte une diversité d'habitats forestiers. Les peuplements forestiers de fond de vallon, qui concentrent des formations de chênaies (chênes verts et chênes pubescents), sont les plus rares mais les plus riches d'un point de vue écologique. Ces formations font partie d'une dynamique d'évolution très lente. La pinède à pins d'Alep constitue l'essentiel du manteau boisé présent sur le territoire. La principale menace qui pèse sur elles reste le passage d'un incendie. Par ailleurs, le territoire contient aussi des secteurs de peuplements forestiers issus de plantations du début du XX^e siècle (pins pignons, cèdres de l'Atlas, Cyprès, pins Brutia, pins noirs...).

Les actions que mettent en œuvre les forestiers aujourd'hui orienteront, de façon déterminante, les paysages de demain.

L'enjeu est aujourd'hui de laisser libre cours aux dynamiques végétales naturelles aux endroits ne présentant aucun risque pour la forêt ou pour les populations, permettant une maturation des peuplements de feuillus et de pinèdes.



Faire converger les intentions de projet

Le plan de paysage des Calanques ne s'entend pas comme une strate d'information supplémentaire, mais bien comme un outil dynamique qui conçoit les paysages dans une démarche de projet. Il constitue un outil majeur pour apporter du lien à un ensemble de documents cadres (PLUi, SCoT, Charte du Parc national des Calanques, SRCE, PDU, PLD) ou encore des études plus ciblées comme celles sur l'accès au Parc ou le schéma de référence de la Vallée de l'Huveaune.

Gérer la fréquentation et l'accessibilité d'une porte d'entrée majeure au Parc national des Calanques : l'exemple de Port-Miou à Cassis

En tant que porte d'entrée majeure pour l'accès aux calanques de Port-Pin et d'En Vau par le GR, quartier résidentiel et pôle de loisirs, la presqu'île de Port-Miou est très attractive. Ce territoire concentre tous les enjeux majeurs d'accueil, d'information et d'orientation du public, d'aménagement et d'équipement, de mise en valeur du patrimoine. L'équilibre entre niveau de fréquentation et de sécurité du site et des visiteurs doit devenir un fil conducteur des projets futurs sur la calanque.

Favoriser le maintien d'une agriculture exemplaire

Les paysages agricoles, au sein du Parc national des Calanques, sont essentiellement visibles et marqueurs du territoire dans l'anse de Cassis, dont les pentes du Bau de la Saoupe et le vallon des Janots sont historiquement exploités par la viticulture. Ces paysages constituent une référence de l'agriculture méditerranéenne, reconnue par une AOP depuis 1936.

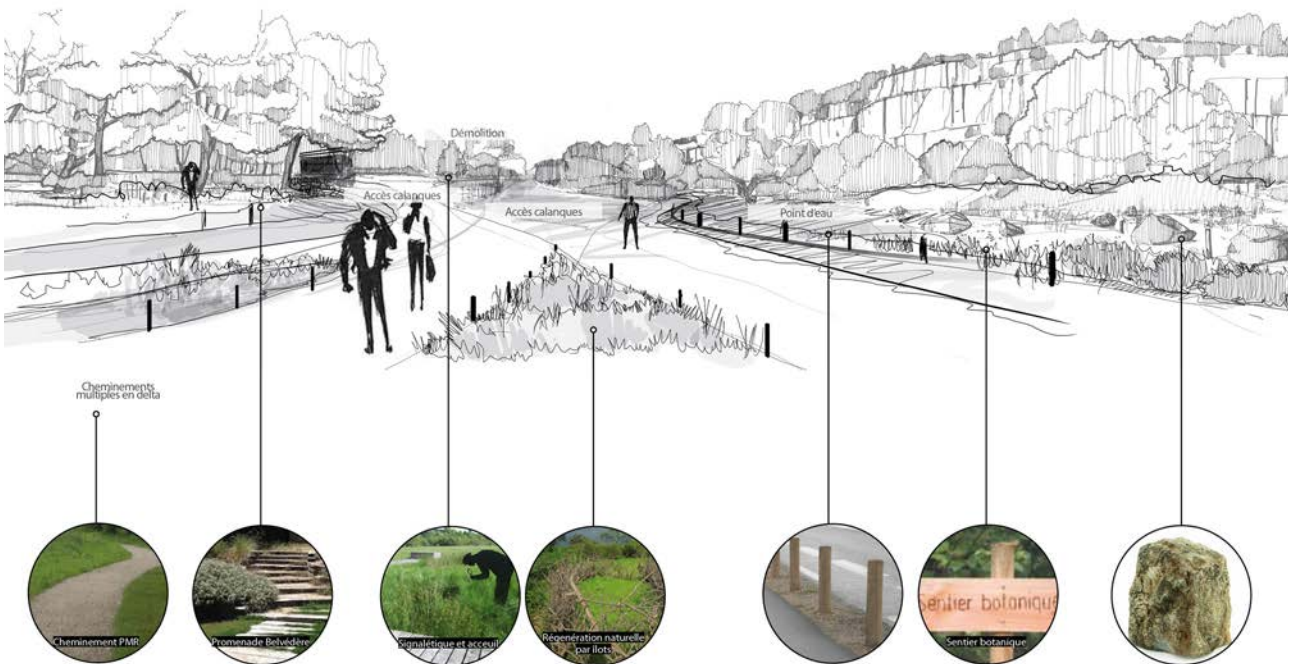
D'autres espaces de cultures vivrières étaient présents sur l'ensemble du territoire mais ont disparu avec la désertification agricole et l'arrêt de l'exploitation de terres peu mécanisables ou de cultures à faible rendement. Des traces de cette agriculture sont présentes dans beaucoup d'espaces marqués par d'anciennes cultures en terrasses, aménagées de restanques de pierre : piémonts du Mont Saint-Cyr à Marseille, secteurs de Fardeloup et du Grand Jas à La Ciotat. La valorisation de ces anciens espaces agricoles est un des objectifs de qualité paysagère du plan de paysage.



Ⓧ RESTANQUES À LA CIOTAT



Ⓧ VIGNOBLES DE CASSIS, UNE AGRICULTURE IDENTITAIRE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES



➊ RECHERCHER UNE STRATÉGIE DURABLE D'ACCESSIBILITÉ ET DE GESTION DE LA FRÉQUENTATION POUR LA PORTE D'ENTRÉE MAJEURE DE PORT-MIOU. *Source : Coloco*

Valoriser le patrimoine bâti historique et vernaculaire

Le patrimoine culturel du Parc national reflète la longue histoire des côtes méditerranéennes autour de Marseille. S'y mêlent vestiges préhistoriques de niveau mondial (grotte Cosquer), vestiges antiques dont de nombreuses épaves, bâtiments militaires et un potentiel archéologique encore mal connu. S'y ajoutent légendes (fondation de Marseille...), traditions (chasse, pêche pour la bouillabaisse, cueillette...), art de vivre ("au cabanon"...). Un objectif général de protection des différents patrimoines culturels s'applique aux bâtiments présents dans le cœur de Parc. La protection implique un inventaire précis, une mise en sécurité ou une restauration à définir en fonction de l'état du bâtiment et de son intérêt en termes culturels. L'objectif général de protection doit s'accompagner d'actions pour mieux les faire connaître et comprendre.



ANCIEN FOUR À CHAUX À LA PANOUSE ➋

La problématique principale de cette porte d'entrée majeure reste toutefois son accès. Les nombreux équipements touristiques et l'urbanisation existante renforcent la demande de déplacements sur ce secteur. La configuration du site autour d'une voie unique et d'un relief contraint concentre les flux et les pressions pour le sta-

tionnement, particulièrement en période estivale, et dégrade fortement les conditions de la pratique des piétons. Plusieurs projets et réalisations, inscrits dans le Plan de Déplacement Urbain ou le futur Plan Local de Déplacement, impactent les conditions d'accès au Parc et la gestion de sa fréquentation.

La Ville de Cassis et MPM ont mis en place un système combiné qui répond à un afflux de fréquentation important en période estivale. Des solutions alternatives d'accès en intermodalité sont favorisées. L'offre en transports collectifs depuis la gare de Cassis et depuis le parking des Gorguettes, réaménagé en espace de stationnement pérenne, a été renforcée.

Le plan de paysage propose de concevoir un plan d'aménagement d'ensemble permettant de gérer la fréquentation du site et valorisant la qualité de ses paysages.

PAROLES D'ACTEUR

François BLAND

Directeur du Parc national des Calanques



“ Le plan de paysage a constitué un bon outil de travail et de concertation pour la construction du Parc national par tous les sujets qu'il est venu révéler et la multiplicité d'idées qu'il a fait jaillir.

L'enjeu de ce Parc national métropolitain est qu'il est très dépendant de grands territoires par les continuités terre-mer ou ville-nature. Il est impératif de prendre en compte ces questions d'interdépendance pour pouvoir assurer les objectifs de préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du cœur de Parc. Le travail avec l'Agam a été à ce titre un atout important.

Le plan de paysage a également révélé la multiplicité des échelles à prendre en compte, à la fois spatiales, temporelles et disciplinaires. Les paysages emblématiques attirent de nombreux visiteurs et sont facteurs d'attractivité pour la Métropole, mais ne doivent pas masquer les paysages du quotidien liés à la présence de la ville, à l'agriculture, aux routes... Les questions écologiques et environnementales sont au cœur du sujet, mais les questions économiques et sociales doivent aussi être prises en compte.

Le plan de paysage permet maintenant au Parc national d'être au rendez-vous sur différentes actions concrètes et de fournir des éléments d'orientations ou de recommandations pour le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, pour le plan de massif, pour la réalisation d'un schéma d'accueil et d'interprétation... Il est une manière très transversale, d'être exigeant en termes de qualité.

Élaborer un plan de paysage, c'est aussi parler des émotions et de l'éthique. Le projet de territoire à mettre en œuvre doit être à la hauteur des émotions vécues au sein des paysages du Parc national des Calanques, tout en prenant en compte les aspects essentiels du développement durable et de la transition écologique. ”



➊ MUR AGRICOLE À LA CIOTAT



Ⓢ RECRÉER DES LIENS POUR UNE VALORISATION DU QUARTIER DE SAINT-MARCEL AU PIED DU MASSIF DE SAINT-CYR

Articuler les démarches sur un espace multifonctionnel en frange de l'urbanisation et du cœur du Parc national des Calanques : l'exemple de Saint-Marcel

Le site de Saint-Marcel, au pied du massif de Saint-Cyr est marqué par son histoire, les évolutions urbaines récentes et les crises industrielles de la Vallée de l'Huveaune. Ce territoire fait l'objet d'attentions particulières autour du Contrat de Rivière adopté en 2015 et du schéma de référence de la Vallée de l'Huveaune par la Métropole Aix-Marseille-Provence. En synergie, la Ville de Marseille a lancé un programme d'amélioration de l'habitat et de requalification urbaine du noyau villageois de Saint-Marcel.

L'ensemble de ces documents mettent l'accent sur l'importance du maintien de la trame verte et bleue composant ce site. À l'unisson de l'ensemble des travaux portés sur ce territoire, le plan de paysage propose de recréer une valeur paysagère à ces espaces et les remettre en connexion entre eux, dans un esprit d'assurer tout à la fois des continuités écologiques et des espaces de pratiques. Au-delà de la valorisation du patrimoine (canal de Marseille par exemple), l'enjeu réside aussi dans l'entretien des espaces naturels limitrophes pour se protéger contre les incendies et la réalisation de chemins piétons et cycles assurant une desserte des espaces naturels depuis la gare ou le futur BHNS.

La réussite de la concertation : une démarche collective exemplaire

La concertation publique a été au cœur de l'élaboration du plan de paysage. La méthodologie engagée s'est articulée autour d'un travail collectif et itinérant sur l'ensemble du territoire du Parc national des Calanques. Le dialogue et le partage de savoir a été au cœur de la construction du projet, ce qui a permis de façonner un socle de connaissances commun en lien avec les usages et les pratiques. Des entretiens d'acteurs et l'organisation de dix ateliers ont permis la définition des enjeux. La co-construction des objectifs de qualité paysagère et du plan d'actions fait suite à l'animation d'une série de comités techniques participatifs. La communication a contribué à la valorisation de cette démarche. Quatre newsletters ont ainsi été publiées. Un séminaire sur la qualité des paysages, face aux défis du territoire, a ponctué cette participation et cette communication. À l'issue du séminaire, une conférence publique a été donnée par Gilles Clément dont le thème était "Du panorama des Calanques au jardin planétaire". Elle a ponctué cette communication.



Ⓢ LES ATELIERS DE TERRAIN : CARRIÈRE DU LOIN À LA CIOTAT

Le plan de paysage des Calanques a, *in fine*, rassemblé plus de 200 personnes parmi lesquelles des élus, des acteurs institutionnels, des représentants d'associations et d'habitants, des chercheurs...

Quels paysages voulons-nous pour les Calanques ?

Séminaire du 16 novembre 2015

Ce séminaire du plan de paysage, qui a marqué la clôture de la phase de diagnostic et des dix ateliers de terrains, a rassemblé plus de 120 élus, techniciens, associatifs, chercheurs, autour des thématiques en lien avec les paysages des Calanques. Une première intervention, en introduction, a permis de contextualiser l'histoire du paysage et des pratiques dans les Calanques : de l'accueil des industries polluantes à l'attrait patrimonial et touristique. Un rappel des grandes ambitions du plan de paysage a permis de montrer les défis de protection des paysages au regard des projets des gestionnaires de ce territoire. La difficulté réside dans l'existence des controverses du paysage qui nécessite de définir des lignes communes à tous les acteurs en définissant où placer le curseur entre protection, aménagement et gestion. Les défis d'identités et d'ambiances paysagères locales, face aux enjeux de fréquentation et de pratiques, furent l'objet d'une présentation comme lecture des paysages du Parc national. Plusieurs tables rondes ont nourri les débats entre acteurs présents : questionnements autour des espaces de nature, autour des espaces d'interface, autour des espaces d'accueil.

Les suites du Plan de Paysage

La réalisation du plan de paysage est une première étape qui va se poursuivre maintenant par la mise en œuvre des actions identifiées dans le document. La dynamique de concertation va continuer à guider les projets à venir, à la fois dans les projets d'aménagement et pour la définition des référentiels paysagers (chartes, schémas...). Un volet sous-marin du plan de paysage, élaboré dans le cadre du Contrat de Baie, viendra également compléter ce premier document.



+ D'INFOS SUR :
www.calanques-parcnational.fr
www.agam.org



Retrouvez toute l'actualité du plan de paysage des Calanques avec les lettres d'information :

- Lettre #1 : C'est parti !
- Lettre #2 : Le paysage se dévoile
- Lettre #3 : du terrain au plan d'actions
- Lettre #4 : retour sur le séminaire plan de paysage du 16 novembre 2015

En savoir plus

Bibliographie

- Charte du Parc national des Calanques, Volume 1, *Parc national des Calanques*, 2012
- Charte du Parc national des Calanques, Volume 2, (*Modalités d'application de la réglementation du cœur*) *Parc national des Calanques*, 2012
- Carte des vocations du Parc national des Calanques, *Parc national des Calanques*, 2012
- Contrat de Baie de la métropole marseillaise, *Aix-Marseille Provence Métropole et Ville de Marseille*, 2015

Études Agam

- Parc National des Calanques : *Marseille interface ville/nature*, Agam, 2010
- Atlas Parc National des Calanques : vol. 1 (Marseille) et vol. 2 (Hors Marseille), Agam, 2010

Sites internet

- Site du Parc national des Calanques : www.calanques-parcnational.fr
- Site de l'Agam : www.agam.org

Directeur de la publication : Christian Brunner
Rédaction : Gweltaz Morin, Isabelle Collet
Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam
Marseille - Juin 2016
Numéro ISSN : 2266-6257

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
Louvre & Paix – La Canebière – CS 41858
13221 Marseille cedex 01
Tél : 04 88 91 92 31 - e-mail : agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org
Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter